



DREETS
des Pays de la Loire
SERVICE ETUDE
STATISTIQUES ET
EVALUATION

Pays de la Loire

Plateforme

d'observation sociale

Lettre électronique n°23 – avril 2022

LA VIE DE LA PLATEFORME

Depuis le 1^{er} avril 2021 la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Pays de la Loire est chargée de l'observation des politiques dans les champs de la cohésion sociale.

Pour répondre à cette mission, la DREETS finance une plateforme d'observation sociale des Pays de la Loire. Son rôle de cette plateforme est :

- D'impulser une dynamique d'observation partagée et pérenne entre les acteurs régionaux, aux différents niveaux territoriaux (régional, départemental...)
- De recenser des données et des systèmes d'informations et d'en favoriser l'utilisation ;
- De contribuer à l'analyse des phénomènes de pauvreté et de précarité, notamment dans les dimensions développées par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et les domaines de l'accès à l'hébergement et au logement.

AGENDA :

Comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunira le 31 mai 2022 et fixera les objectifs de la plateforme pour l'année.

Groupe de travail « Pauvreté »

La prochaine réunion aura lieu le 13 mai 2022.

Ce groupe a pour objectif de suivre l'évolution conjoncturelle de la pauvreté. Il regroupe les principaux acteurs de cette thématique sur le territoire et travaille en collaboration avec la commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté de la région qui présidera cette réunion.

Groupe de travail « Mandataires judiciaires à la protection des majeurs »

Ce groupe a pour objectif de créer un socle commun d'indicateurs sur ce champ. La Conférence de l'Observatoire régional de la protection juridique des majeurs en Pays de la Loire a eu lieu le 25 janvier 2022. Le prochain groupe se réunira au courant du mois de juin avec les professionnels du champ qui se sont portés volontaires.

Le site de la Plateforme d'observation sociale des Pays de la Loire : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

VEILLE DOCUMENTAIRE

COHESION SOCIALE (revenus, pauvreté, surendettement, inclusion bancaire, accès aux droits, participation sociale...)

Publications nationales :

L'exode urbain ? Petits flux, grands effets

POPSU Territoires, février 2022

Le Réseau Rural Français et le Plan Urbanisme Construction Architecture pilotent une étude intitulée « Exode urbain : impacts de la pandémie de COVID-19 sur les mobilités résidentielles », dont les premières conclusions (exploratoires) sont disponibles. Les premiers travaux montrent, que la pandémie de Covid-19 n'a pas bouleversé de fond en comble les structures territoriales françaises qui restent marquées par la centralité des grands pôles urbains. Largement et bruyamment annoncé dans la presse et certains discours d'élus (pour l'espérer ou le craindre), l'exode urbain ne semble pas, pour l'instant, revêtir un caractère massif. Est-ce à dire que rien ne se passe dans les trajectoires résidentielles depuis le début de la crise sanitaire ? Les travaux menés repèrent des signaux faibles, qui viennent renforcer et accélérer des phénomènes déjà présents dans les territoires : processus de périurbanisation – qui s'étend à d'autres territoires et devient une « méga-périurbanisation » –, de « renaissance rurale », de renforcement de l'attractivité des espaces de villégiature, au coeur de circulations résidentielles entre bi-résidentialité et habiter polytopique.

La sociologie des ménages engagés dans une démarche d'exode urbain est diverse et recoupe des réalités socio-économiques et spatiales variées. La pandémie fait néanmoins ressortir un nouveau modèle d'investissement immobilier, à la croisée de réflexes « collapsologiques » - soit en lien avec une anxiété croissante vis-à-vis des évolutions climatiques -, et des stratégies d'extraction de la rente foncière. En creux, dans certains territoires, le risque d'un renforcement de la précarité rurale et des difficultés d'accès au logement pour certaines catégories de la population émerge.

https://popsu.archi.fr/sites/default/files/2022-02/PopsuTerritoires-exodeurbain_v12.pdf

Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats

DREES, Les dossiers de la DREES, février 2022

La réduction du non-recours aux minima sociaux est l'une des priorités de la politique de lutte contre la pauvreté. Lorsque des personnes ne bénéficient pas de prestations auxquelles elles auraient droit, il existe un risque accru de pauvreté et d'exclusion, en particulier lorsque les prestations concernées sont destinées aux plus démunis. La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) propose dans sa collection des Dossiers de la DREES une méthode d'estimation régulière du non-recours au revenu de solidarité active (RSA), en s'appuyant sur la richesse des informations contenues dans l'enquête annuelle sur les revenus fiscaux et sociaux de l'Insee (ERFS), représentative de la population résidant en France métropolitaine dans un logement ordinaire, et sur la microsimulation de la législation sociale à partir du modèle Ines.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/les-dossiers-de-la-drees/mesurer-regulierement-le-non-recours-au>

Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ?

Défenseur des droits, Rapport, février 2022

3 ans se sont écoulés depuis le rapport du Défenseur des droits dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics. Durant ces 3 années, la transformation numérique de l'administration et des services public s'est poursuivie, entraînant une évolution profonde de la relation à l'utilisateur. Dans le même temps, les politiques d'inclusion numérique ont tenté d'accompagner ces changements, particulièrement auprès des publics les plus vulnérables.

Les délégués et les juristes du Défenseur des droits continuent de recevoir des réclamations toujours plus nombreuses, preuve que le mouvement de numérisation des services se heurte encore aux situations des usagers.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire au Défenseur des droits d'établir un rapport de suivi sur les inégalités d'accès aux droits provoquées par des procédures numérisées à marche forcée. Ce rapport fait état des évolutions – parfois des progrès, parfois des reculs – observées ces dernières années et revient sur la façon dont les différentes préconisations émises dans le rapport de 2019 ont été – ou non – suivies d'effet.

<https://defenseurdesdroits.fr/fr/rapports/2022/02/rapport-dematerialisation-des-services-publics-trois-ans-apres-ou-en-est-on>

Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées

Drees, Études et résultats, N° 1218, février 2022

Au printemps 2021, une majorité des centres de distribution d'aide alimentaire déclarent une augmentation de leur fréquentation – forte (dans 21 % des cas) ou modérée (36 %) – par rapport à la situation d'avant-crise sanitaire, d'après une enquête réalisée par l'Insee et la DREES. La taille des centres apparaît comme le premier facteur de différenciation : ceux qui accueillent le plus de personnes sont également ceux qui signalent le plus fréquemment de fortes hausses du nombre de bénéficiaires. Des disparités territoriales s'observent également : l'Île-de-France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Outre-mer concentrent les plus fortes proportions (entre 31 % et 37 %) de sites de distribution témoignant des effets importants de la crise sanitaire.

Dans ces régions, les centres implantés dans des unités urbaines très peuplées sont plus affectés que ceux des villes plus petites. Les disparités sont aussi liées aux caractéristiques socio-économiques des territoires : dans les grandes unités urbaines exposées à la pauvreté et au chômage, les centres de distribution déclarent plus fréquemment une forte hausse de leur activité. Dans les territoires moins denses, ce contexte socio-économique, qu'il soit favorable ou non, apparaît moins différenciant.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/aide-alimentaire-une-frequentation-accrue-des>

Petites villes et santé environnementale : quelles attentes, quelles mutations, quelles ressources ?

ANCT, décembre 2021

Cette Fabrique Prospective faisait l'hypothèse que les petites villes sont des territoires porteurs en matière de santé environnementale, du fait de leur taille, de leurs ressources matérielles et immatérielles, ou encore de leurs projets. Elle visait à accompagner quatre petites villes dans l'anticipation de la demande sociale, des mutations et des risques en termes de santé environnementale.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-et-sante-environnementale-quelles-attentes-quelles-mutations-quelles-ressources-745>

Les solitudes en France - Un tissu social fragilisé par la pandémie - Rapport 2021

Crédoc, Sourcing Crédoc N°Sou2021-4836, décembre 2021

Les mesures de distanciation sociale mises en place pour limiter la propagation du coronavirus en 2020 ont conduit à une forte fragilisation du tissu social. Sur le plan « quantitatif », en janvier 2021, 24% de la population est en situation d'isolement relationnel (vs 14% en janvier 2020, soit 10 points de plus), c'est-à-dire qu'ils n'ont eu aucune (ou uniquement de très rares) rencontres physiques avec des membres de leur famille, des amis, voisins, collègues de travail ou via des activités associatives. La hausse de l'isolement est généralisée, mais est plus marquée chez les personnes ayant des revenus faibles, les employés, les personnes au foyer ou les 25-39 ans. Les ménages justifient la diminution de leur vie sociale essentiellement par des raisons civiques et solidaires (davantage que par peur personnelle ou contrainte).

<https://www.credoc.fr/publications/les-solitudes-en-france-un-tissu-social-fragilise-par-la-pandemie-rapport-2021>

État de la pauvreté en France 2021

Secours Catholique, Rapport annuel, novembre 2021

L'étude des situations de pauvreté rencontrées par le Secours Catholique en 2020 fait apparaître deux mouvements parallèles. La période de confinement du printemps 2020 a précipité dans la pauvreté des personnes – étudiants, intérimaires, autoentrepreneurs, etc. – qui étaient sur le fil. Le choc de la pandémie a souvent aggravé aussi les difficultés vécues par les personnes déjà en situation de pauvreté. Quant aux personnes exclues du système de solidarité, car déjà hors des « radars », comme une partie des intérimaires, les personnes sans papiers, celles qui n'ont pas recours aux prestations sociales ou qui subsistent grâce à l'économie informelle, elles ont souvent vu leur pauvreté se renforcer.

<https://www.secours-catholique.org/actualites/etat-de-la-pauvrete-en-france-2021>

France, portrait social

Insee Références, Édition 2021, novembre 2021

Cet ouvrage apporte un éclairage sur plus d'un an de crise sanitaire, aux conséquences économiques et sociales inédites : Comment ont évolué la mortalité et la santé de la population au cours des différentes vagues ? Quel a été le niveau d'adoption des mesures de prévention ? Comment le système de soin a-t-il été impacté ? Quels territoires ont été les plus touchés par la baisse des naissances observée neuf mois après le premier confinement ? Quelles sont les conséquences de la crise sur les revenus des ménages et sur le marché de l'emploi ? Comment les jeunes ont-ils vécu cette crise ?

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5435421>

Nuit de la Solidarité 2021 : le bilan détaillé

APUR, novembre 2021

Depuis 2018, la Nuit de la Solidarité (NDLS) est une opération annuelle de décompte de nuit des personnes sans-abri, pilotée par la Ville de Paris qui mobilise chaque année plus de 2 000 bénévoles et professionnels du social. Elle vise à compter à un instant T, le nombre de personnes se trouvant en situation de rue, c'est-à-dire n'ayant pas d'endroit où dormir pour la nuit ou dormant dans un lieu impropre au sommeil (voiture, tente, hall d'immeubles, etc.), et à mieux connaître le profil de ces dernières, ainsi que leurs besoins, afin de faire progresser les dispositifs et politiques publiques d'accueil, d'hébergement et d'insertion. L'opération 2021 a été adaptée au contexte très spécifique lié à la crise sanitaire, en termes d'organisation mais aussi de recueil d'informations avec l'ajout de questions relatives à l'impact du COVID sur les personnes rencontrées.

<https://www.paris.fr/pages/nuit-de-la-solidarite-2021-17285#publication-des-resultats-de-la-nuit-de-la-solidarite-2021>

Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), Actes du séminaire de recherche comité scientifique du CNLE-DREES, octobre 2021

Pour rappel, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes), qui a fusionné avec le CNLE pour se muer en comité scientifique du CNLE, a lancé une série de travaux d'envergure, en collaboration avec la DREES, visant à éclairer les trajectoires de pauvreté et d'exclusion sociale.

Sur le modèle des travaux menés par l'Onpes sur la question de l'invisibilité sociale ou sur celle des budgets de référence, ce cycle de séminaires entend articuler deux aspects du travail de l'Onpes dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion. Il s'agit d'une part de la recherche universitaire, en vue de l'élucidation de concepts et de sources qui demeurent souvent complexes et contradictoires dans le champ des sciences sociales. Il s'agit d'autre part d'une fonction de dévoilement, avec la validation d'études aux fins de leur publication et de leur vulgarisation.

Le choix du sujet des trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion répond à un souhait ancien des membres du conseil de l'Onpes. Les photographies instantanées des difficultés sociales, les synthèses disponibles ne dévoilent rien de la dynamique qui anime les événements qui se succèdent. Elles ne rendent pas compte de la réalité, du vécu et des souffrances des personnes. L'étude de cette réalité doit considérer la dimension temporelle.

<https://www.cnle.gouv.fr/actes-du-seminaire-de-recherche.html>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Atlas des zonages des Pays de la Loire

Insee Analyses Pays de la Loire, No 6, novembre 2020

La connaissance d'un territoire est essentielle pour analyser les réalités qu'il recouvre, y mener des politiques adaptées et administrer son fonctionnement. Or cette connaissance repose sur le choix de la maille d'observation et de décision la plus pertinente. L'atlas des Pays de la Loire recense, décrit et cartographie les zonages les plus utilisés par les pouvoirs publics et les organismes d'observation de la région. Il en présente les versions actualisées en 2020 suite, d'une part, aux différentes réformes territoriales et, d'autre part, aux travaux de refonte menés par l'Insee.

18 cartes ou zonages ont été rassemblés en trois rubriques :

- la géographie administrative ;
- les zonages d'étude ;
- les zonages opérationnels.

L'atlas des territoires est un outil de travail opérationnel permettant d'identifier facilement l'appartenance d'une commune à un zonage donné.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5892140?sommaire=4961709>

EMPLOI-TRAVAIL-FORMATION

Publications nationales :

Se reconvertir, c'est du boulot ! Enquête sur les travailleurs non qualifiés

Céreq Bref, n° 418, février 2022

La question des reconversions professionnelles est au cœur des enjeux actuels. Mais vouloir changer de métier ne garantit pas de réaliser une reconversion, encore moins de retrouver un emploi. Si ouvriers et employés peu qualifiés sont les plus demandeurs de changement, ce sont aussi eux qui tirent le moins de bénéfices d'un parcours de reconversion. Aussi, la volonté de se reconvertir obéit à des logiques différentes selon la catégorie socioprofessionnelle des salariés : une réaction forcée par les aléas de la vie professionnelle, un refus du déclassement et des conditions d'emploi dégradées ou une quête de sens.

<https://www.cereq.fr/se-reconvertir-cest-du-boulot-enquete-sur-les-travailleurs-non-qualifies>

Vers quel intermédiaire de placement se tournent les jeunes qui recherchent leur premier emploi ?

Dares Analyses N°1, janvier 2022

Entre 2015 et 2017, en moyenne chaque année, 440 000 jeunes n'ayant jamais travaillé sont à la recherche d'un premier emploi. 38% d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi. Ce sont le plus souvent des femmes, des jeunes qui résident encore chez leurs parents, ou dont les parents sont nés en France et qui sont d'origine sociale modeste. 27% privilégient d'autres intermédiaires de placement, publics ou privés, qui comprennent en particulier les missions locales : il s'agit surtout d'hommes, de jeunes dont au moins un des deux parents est né à l'étranger et de résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Finalement, 35% des jeunes ne sont accompagnés par aucun intermédiaire de placement. C'est le cas de ceux qui résident dans des zones rurales et dans l'agglomération parisienne, des non diplômés et de ceux qui recherchent un emploi depuis moins de 6 mois. Sont également non accompagnés les jeunes d'origine sociale favorisée, qui peuvent mobiliser leurs réseaux personnels et professionnels dans la recherche d'un premier emploi.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/vers-quel-intermediaire-de-placement-se-tournent-les-jeunes-qui-recherchent-leur-premier-emploi>

En 2020, la crise sanitaire a rendu plus difficile l'accès à l'emploi à la sortie des études

Insee Focus, No 258, janvier 2022

En moyenne sur l'année 2020, 68,3% des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans étaient en emploi. C'est 1,0 point de moins qu'en 2019, alors que le taux d'emploi est resté quasi stable pour les personnes ayant achevé leurs études depuis plus longtemps.

Le recul du taux d'emploi des sortants de formation initiale a été particulièrement marqué au 2e trimestre 2020, sous l'effet du premier confinement de la population. Plus souvent en contrat à durée limitée (CDD, intérim), les jeunes sortants ont de fait été plus exposés que leurs aînés. Le recul de l'emploi s'observe sur l'ensemble de l'échelle des diplômes, mais avec des disparités selon les spécialités de formation.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6012741>

S'installer chez soi, avec quel emploi et quel salaire ?

Céreq Bref, n° 416, décembre 2021

La capacité des jeunes à prendre leur indépendance varie selon la durée des études, l'accès plus ou moins rapide à l'emploi, le type de contrat de travail et la rémunération obtenus en début de vie active mais aussi selon le contexte économique ou l'état du marché du logement. Qu'en est-il donc pour les jeunes ayant fini leurs études entre 1998 et 2010 : quand et comment ont-ils décohabité, reviennent-ils chez leurs parents après être partis, quels sont les invariants et les différences entre eux au fil des ans ? Mobilisant trois enquêtes Génération, ce Céreq Bref analyse les parcours d'accès des jeunes à l'autonomie résidentielle et leurs évolutions.

<https://www.cereq.fr/sinstaller-chez-soi-avec-quel-emploi-et-quel-salaire>

Les parcours de formation au prisme des mobilités

Céreq, Formation Emploi, n° 155, décembre 2021

La mobilité fait partie des enjeux importants pour la formation (tout au long de la vie) et pour l'emploi. L'ensemble de ce numéro souligne l'existence d'une double distance sociale et spatiale. Dans certains cas, être mobile ouvre les possibilités de formation ou d'emploi. Subie ou souhaitée, cette mobilité repose sur l'existence et la sollicitation de ressources. La mobilité dépend de la position géographique (rurale ou urbaine), professionnelle ou sociale, et aussi du genre, de la place dans la fratrie, des liens familiaux ou amicaux.

<https://www.cereq.fr/les-parcours-de-formation-au-prisme-des-mobilites>

14e baromètre sur la perception des discriminations dans l'emploi

Défenseur des droits, décembre 2021

L'édition 2021 du baromètre est consacrée à la jeunesse. A l'occasion de la publication de la 14e édition du baromètre sur la perception des discriminations dans l'emploi, la Défenseure des droits, Claire Hédon, alerte quant à une surexposition de la jeunesse aux discriminations dans l'emploi. D'après l'enquête menée avec l'Organisation internationale du travail (OIT) auprès d'un échantillon représentatif de la population de jeunes actifs de 18 à 34 ans (3 201 personnes), plus d'un jeune sur trois rapporte avoir vécu une situation de discrimination ou de harcèlement discriminatoire dans le cadre de sa recherche d'emploi ou de sa carrière et près d'un jeune sur cinq déclare y avoir été confronté à plusieurs reprises. Les discriminations ne surviennent pas isolément ; elles résultent d'un ensemble de processus complexes, impliquant : Des représentations sociales (préjugés, stéréotypes, normes stigmatisantes) ; Des rapports de domination et des interactions spécifiques au domaine de l'emploi ; Et des inégalités collectives, durables et cumulatives, qui structurent les différentes sphères de la vie sociale.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/dossier-de-presse/2021/12/14e-barometre-sur-la-perception-des-discriminations-dans-lemploi>

L'insertion par l'activité économique en 2020

Dares Résultats N°78, décembre 2021

Fin 2020, le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) compte 135 400 salariés. Les nouvelles signatures de contrat baissent fortement sur l'année (-13%) en raison de la crise sanitaire.

Cependant, les renouvellements en ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et en entreprises d'insertion (EI) ainsi que l'augmentation des durées dans toutes les structures, imputable aux mesures d'urgence mises en place en réponse à la crise sanitaire, permettent une stabilité des effectifs entre fin 2019 et fin 2020 (+1%).

Comme les années précédentes, les salariés entrés en IAE en 2020 sont majoritairement des hommes (62%) et des personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au bac (79%). Ils étaient en majorité demandeurs d'emploi de longue durée avant leur embauche (54%). Les métiers qu'ils exercent sont tournés vers les services à la personne et à la collectivité, particulièrement dans les EI et les associations intermédiaires (AI).

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/linsertion-par-lactivite-economique-en-2020>

Des territoires plus favorables aux débuts de carrière

Céreq Bref, n° 415, novembre 2021

La transformation des territoires, du fait de la démographie, des évolutions des secteurs d'activité et de la métropolisation, a profondément modifié la géographie de l'insertion ces dernières années. Ainsi, certaines zones présentent des particularités qui favorisent les débuts de carrières, notamment sur le plan de la rémunération. Introduire le territoire comme dimension d'analyse permet de questionner les interactions qui se jouent entre espaces de résidence et débuts de carrière, au-delà des caractéristiques intrinsèques des jeunes, et de pointer des zones d'emploi plus ou moins favorables.

<https://www.cereq.fr/des-territoires-plus-favorables-aux-debuts-de-carriere>

 **Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :****Premier confinement et égalité femmes-hommes : les femmes en première ligne**

Insee Flash Pays de la Loire, No 119, mars 2022

Personnel soignant, chauffeurs, livreurs, ouvriers de l'industrie agroalimentaire, etc. Lors du premier confinement lié à la pandémie de Covid-19 au printemps 2020, 312 500 Ligériens travaillant dans des métiers dits « clés », ont continué à exercer leurs fonctions sur leur site de travail habituel. Les femmes sont plus présentes que les hommes dans ces métiers-clés, quelle que soit la zone d'emploi. Toutefois, l'exposition des femmes au risque sanitaire est plus ou moins marquée selon la spécialisation économique des zones d'emploi. Ainsi, les femmes ont été davantage exposées sur les zones littorales ou dans les grandes agglomérations, où les métiers de la santé sont très présents.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6208320>

L'emploi et l'activité progressent, portés par le tertiaire marchand - 3^e et 4^e trimestres 2021Insee Conjoncture Pays de la Loire No 37, Note de conjoncture régionale - 3^e trimestre 2021, janvier 2022

Au 3^e trimestre 2021, l'emploi salarié progresse à nouveau dans les Pays de la Loire (+ 0,4 %), porté par le tertiaire marchand (y compris l'intérim). Tous les secteurs créent de l'emploi, sauf le tertiaire non marchand. L'emploi salarié dépasse ainsi de 1,7 % son niveau du 3^e trimestre 2019. Le taux de chômage est stable, à 6,7 % et reste inférieur au niveau français (8,1 %). L'activité économique reste supérieure à son niveau d'avant-crise depuis juin. Les transactions bancaires se maintiennent à un niveau nettement supérieur à celui de 2019. Dans la construction, les mises en chantier de logements progressent à nouveau. La fréquentation hôtelière est proche de son niveau d'avant-crise alors qu'elle reste nettement inférieure en France. Les créations d'entreprises diminuent tandis que les défaillances repartent à la baisse.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6018703>

Une forte implantation de l'aéronautique, une sortie de crise difficile

Insee Analyses Pays de la Loire, No 100, décembre 2021

En 2020, dans les Pays de la Loire, 17 500 salariés sont dédiés à la filière aéronautique et spatiale, soit 1,7 % des effectifs salariés du secteur marchand non agricole. Les entreprises appartiennent à des secteurs plus ou moins spécialisés dans la filière, au sein de l'industrie et du tertiaire. Depuis le début de la crise sanitaire en 2020, la filière fait face à une chute de l'activité. En effet, de nombreux facteurs l'impactent, et les dispositifs d'aides sont plus ou moins utilisés par les entreprises pour en limiter les conséquences. En 2021, le redémarrage de l'activité est difficile et les prévisions sont contrastées.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6005855>

LOGEMENT-HEBERGEMENT

Publications nationales :

L'Etat du mal-logement en France en 2022

La Fondation Abbé Pierre, Rapport annuel n°27, janvier 2022

Jeunes entravés dans leur accès à l'autonomie, quartiers populaires enlisés, ménages touchés par la hausse des loyers et des prix de l'énergie, service d'accompagnement social engorgés... la crise du logement continue de fracturer en profondeur notre société.

Ce rapport est aussi l'occasion de dresser un bilan critique du quinquennat écoulé au regard des politiques de lutte contre le mal-logement et la pauvreté. Ce mandat s'achève loin des promesses d'un « choc de l'offre » de logements et d'un accès important au « Logement d'abord » alors que notre pays compte 300 000 personnes privées de domicile fixe.

Dans un contexte de choix budgétaires et fiscaux profondément inégalitaires entérinés dès 2017, les politiques du logement ont peiné à inverser la tendance. Les crises des gilets jaunes et du Covid ont été l'occasion de soutenir les ménages modestes, d'ouvrir davantage de places d'hébergement d'urgence et de soutenir les aides à la rénovation énergétique, mais les plus pauvres restent les oubliés de ce quinquennat.

<https://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/27e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2022>

Perspectives - L'étude sur le logement social - 2021

La Banque des Territoires, septembre 2021

Le secteur du logement social s'est montré jusqu'à présent résilient face à la crise sanitaire, qu'il a abordé dans une situation financière solide fin 2019. Suivant le scénario économique retenu, qui prévoit un retour progressif au niveau d'activité pré-crise d'ici courant 2023, les bailleurs sociaux seraient en mesure de participer à la relance, grâce à une situation financière initiale saine, au niveau bas des taux d'intérêt (taux du livret A à 0,5 % pendant 7 ans) et à leurs revenus issus des loyers peu affectés par la crise. À court terme, la construction de logements sociaux bénéficierait des mesures visant à limiter les freins à la construction et progresserait conformément au protocole d'engagement signé entre l'État et les acteurs du secteur. L'effort de réhabilitation serait amplifié grâce aux subventions octroyées dans le cadre du Plan de relance. À plus long terme, le secteur disposerait de la capacité financière suffisante pour maintenir un effort de construction significatif (100 000 logements par an) et poursuivre les travaux de réhabilitation nécessaires (100 000 logements par an), en particulier grâce à l'environnement de taux durablement bas. La prévision est réalisée dans un contexte d'incertitudes élevées du fait de la crise du Covid-19, avec une projection de long terme très sensible aux hypothèses retenues.

<https://www.banquedesterritoires.fr/decouvrez-ledition-2021-de-perspectives-notre-etude-annuelle-sur-le-logement-social>

FAMILLE-ENFANCE-JEUNESSE

Publications nationales :

Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après le bac ?

Céreq, Ouvrages en co-édition, mars 2022

Les lycéens des quartiers prioritaires de la ville (QPV) font face à des difficultés spécifiques pour décrocher le bac et poursuivre des études supérieures. Mais au-delà des effets liés à leurs appartenances sociales, le fait de résider en quartier prioritaire a-t-il un impact propre sur leur parcours post-bac et leur insertion professionnelle ?

Dans une synthèse publiée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) à partir du Céreq Bref n°391, Thomas COUPPIE, Mélanie VIGNALE et Pascal DIEUSAERT répondent à cette question en comparant les jeunes bacheliers de QPV à leurs « voisins » (les jeunes urbains résidant hors QPV).

<https://www.cereq.fr/note-anct-que-deviennent-les-jeunes-des-quartiers-prioritaires-de-la-ville-apres-le-bac>

Quels freins limitent encore le recours au congé de paternité chez les jeunes pères ?

Céreq Bref, n° 419, mars 2022

Le congé de paternité instauré en 2002 et réformé en 2021 se présente comme une mesure favorable à l'égalité femmes-hommes. Alors que la majorité des pères recourent au dispositif, environ 3 sur 10 n'exercent pas leur droit. Quels facteurs peuvent limiter la prise du congé de paternité ? Dans quelle mesure ce non-recours est-il lié à leur degré d'implication dans la sphère familiale ? Ce Céreq Bref mobilise la dernière vague de l'enquête Génération 2010 pour explorer les déterminants du recours au congé de paternité chez les jeunes devenus pères entre 2010 et 2017.

<https://www.cereq.fr/quels-freins-limitent-encore-le-recours-au-conge-de-paternite-chez-les-jeunes-peres>

Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2021

INJEP NOTES & RAPPORTS, janvier 2022

Ce rapport présente les résultats de la sixième vague du baromètre DJEPVA sur la jeunesse mise en place par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) à la demande de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) en collaboration avec l'INJEP. Il propose notamment une analyse des réponses en fonction des caractéristiques sociodémographiques des 4/644 jeunes âgés de 18 à 30 ans enquêtés.

Plusieurs thèmes ont été abordés dans cette sixième vague :

- *Les aspirations : l'état d'esprit actuel, la satisfaction vis-à-vis de la vie actuelle et les perspectives futures, le vécu de la pandémie, la confiance ou l'inquiétude face à l'avenir, le sentiment de solitude, l'impact de la crise sanitaire sur les aspirations de sociabilité.*
- *L'accès aux droits sociaux : le non-recours aux droits sociaux, les motifs de non-recours, la connaissance d'une sélection de dispositifs sociaux et les attentes d'aides des pouvoirs publics, la connaissance des dispositifs d'aide aux jeunes mises en place dans le contexte de la crise sanitaire.*
- *La mobilité quotidienne : l'impact de la crise sanitaire sur les déplacements quotidiens, le passage au télétravail ou aux études en distanciel, le souhait de continuer le distanciel après la crise de la Covid.*
- *Les projets d'avenir et l'emploi : les critères qui interviennent lors du choix du projet professionnel, l'impact de la crise sur les choix professionnels, le type de projet à l'horizon de cinq ans, la capacité de se projeter dans l'avenir.*
- *L'engagement citoyen : l'adhésion associative, l'engagement bénévole, les freins et leviers à l'engagement bénévole, mais aussi les différentes formes de participation à la vie publique au cours des douze mois précédant l'enquête, comme le vote aux dernières élections municipales, le sentiment d'appartenir à une génération sacrifiée, les attentes en termes de politique sanitaire (plus stricte ou moins contraignante pour les libertés individuelles).*
- *L'expérience d'inégalités et de discriminations : les discriminations personnellement subies au cours des cinq dernières années, les circonstances de discrimination.*
- *La mobilité et l'expérience internationale (questions posées uniquement aux jeunes métropolitains) : les départs à l'étranger dans d'autres pays européens (hors vacances) au cours des cinq dernières années, l'impact de la crise sanitaire sur les départs à l'étranger, le projet de partir au cours des cinq prochaines années.*

<https://injep.fr/publication/barometre-djepva-sur-la-jeunesse-2021/>

L'expérience carcérale des mineurs non accompagnés

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), Cahier d'études pénitentiaires et criminologiques n°58, février 2022

Les mineurs non accompagnés (MNA), anciennement qualifiés de mineurs isolés étrangers (MIE), sont des jeunes âgés de moins de 18 ans en situation de migration qui se trouvent en dehors de leurs pays d'origine sans être, temporairement ou durablement, accompagné d'un parent ou d'une autre personne exerçant l'autorité parentale. Ces mineurs font l'objet d'une attention politique croissante en raison des défis que soulèvent leur augmentation en France au cours de ces dernières années. Le ministère de la Justice, via la DPJJ et plus précisément la Mission mineurs non accompagnés (MMNA), coordonne le dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des MNA. La DPJJ a également pour mission de prendre en charge – au même titre que les autres mineurs de France – les MNA impliqués dans une affaire pénale, notamment ceux en établissement pénitentiaire. Faute de domicile, de garanties de représentation et en raison d'incertitudes sur leur identité, les MNA poursuivis sont proportionnellement davantage incarcérés. Comme l'ensemble des jeunes MNA, ces jeunes ont des trajectoires de vie qui s'avèrent particulièrement fragmentées par des ruptures et des situations polytraumatiques, davantage marquées par l'errance, l'abandon, la violence. Or aujourd'hui, les parcours et difficultés de ces jeunes sont peu documentés, les travaux interrogeant davantage la prise en charge des MNA au sein des conseils départementaux (notamment les enjeux d'évaluation de la minorité). Certes, la détention des MNA ne concerne qu'une toute petite partie de ceux sous main de justice, la plupart étant suivis en milieu ouvert, eux-mêmes étant très minoritaires parmi l'ensemble des MNA pris en charge au titre de la protection de l'enfance. Pour autant, les MNA constituent à ce jour entre un cinquième et un quart de la population carcérale mineure, ce qui soulève un réel enjeu en matière d'action publique et de prise en charge au sein des établissements pénitentiaires qui les accueillent.

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Cahiers_penitentiaires_n58.pdf

Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2020

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), Info rapide n°19, novembre 2021

Selon l'étude de la Délégation aux victimes sur les morts violentes au sein du couple, 125 victimes ont été tuées par leur partenaire en 2020 contre 173 en 2019, soit 48 victimes de moins. Les victimes sont très majoritairement des femmes, elles étaient 102 en 2020 et 146 en 2019.

D'après l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), en moyenne annuelle sur la période 2011 à 2018, on estime à 295 000 le nombre de victimes de violences conjugales (violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex/conjoint) en France métropolitaine, dont 213 000 femmes. Les violences conjugales sont peu fréquemment suivies de plaintes, en particulier lorsqu'il s'agit d'agressions à caractère sexuel.

En 2020, en France, hors homicides, les forces de sécurité ont enregistré 159 400 victimes de violences conjugales commises par leur partenaire (soit une hausse de 10 % sur un an), dont 139 200 femmes. Il s'agit majoritairement, comme en 2019, de violences physiques volontaires ayant entraîné ou non une incapacité totale de travail.

L'Aveyron est le département qui présente le plus faible nombre de victimes enregistrées de violences conjugales par habitante en 2020 (2,7 femmes victimes âgées de 20 ans ou plus pour 1 000 habitantes de mêmes sexe et âge). A l'inverse, la Seine-Saint-Denis et la Guyane sont les deux départements de France les plus touchés par les violences conjugales enregistrées (respectivement 9,2 et 10,4 femmes victimes âgées de 20 ans ou plus pour 1 000 habitantes de mêmes sexe et âge).

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-rapide-n-19-Les-violences-conjugales-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2020>

Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité

Sénat, Rapport n°60 tome I (2021-2022), octobre 2021

Sans prétendre à l'exhaustivité, le présent rapport brosse un large tour d'horizon de la situation des femmes dans les territoires ruraux, à travers le prisme de huit grandes thématiques :

- la mobilité au cœur de l'articulation des temps de vie des femmes ;
- la jeunesse et l'orientation scolaire et universitaire ;
- l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi ;
- l'entrepreneuriat au féminin ;
- le métier d'agricultrice ;
- la santé et l'accès aux soins ;
- la lutte contre les violences conjugales ;
- l'engagement politique.

La délégation formule 70 recommandations visant à articuler égalité femmes-hommes et égalité territoriale.

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/cat-publication/famille-enfance-jeunesse/>

[Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :](#)

Six étudiants ligériens sur dix résident à Nantes ou à Angers

Insee Flash Pays de la Loire, No 118, février 2022

Parmi les 131 900 étudiants résidant dans les Pays de la Loire en 2018, six sur dix vivent à Nantes Métropole ou dans la communauté urbaine (CU) d'Angers. Les étudiants qui vivent en communauté sont minoritaires (5 %). Quatre étudiants sur dix résident avec leur(s) parent(s), un sur trois vit seul, un sur dix est en colocation et un sur dix vit en couple ou est un adulte d'une famille. Ces derniers sont plus souvent diplômés et en emploi. Six étudiants sur dix étudient dans leur commune de résidence. Les étudiants plus diplômés ou ceux qui vivent en colocation déménagent plus fréquemment.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6044533>

La moitié des enfants et jeunes résident en milieu rural

Insee Analyses Pays de la Loire, No 117, janvier 2022

En 2018, dans les Pays de la Loire, la moitié des enfants et jeunes, âgés de 3 à 24 ans, résident dans une commune rurale. À 18 ans, 16 % des jeunes quittent le rural, notamment pour étudier dans des grandes villes, comme Nantes et Angers. La poursuite d'études peut aussi s'effectuer tout en continuant à vivre dans une commune rurale, notamment via l'apprentissage, davantage présent dans la région. Globalement, la moitié des élèves ruraux de 3 à 17 ans sont scolarisés dans leur commune de résidence. En lien avec le maillage territorial serré des Pays de la Loire, c'est le cas de 82 % des écoliers ruraux, 15 points de plus que la moyenne de France de province. Le passage au lycée accroît fortement les distances à parcourir.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6037485>

Régimes scolaires des lycéens : la distance du domicile au lycée, facteur le plus influent

Insee Analyses Pays de la Loire, No 99, décembre 2021

Avec les trois quarts des lycéens demi-pensionnaires à la rentrée 2020, l'inscription à la restauration scolaire est plus fréquente dans les Pays de la Loire qu'au niveau national. De multiples déterminants agissent sur l'inscription à la demi-pension. Les lycéens déjeunent d'autant plus à la cantine qu'ils sont éloignés du lycée, dans le secteur public, jeunes, dans un lycée situé dans une petite commune, en voie générale ou issus d'une catégorie sociale plus favorisée. L'inscription à l'internat, quant à elle, s'explique essentiellement par l'éloignement du domicile à l'établissement. Celui-ci peut notamment refléter une implantation plus dispersée de certaines formations.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6005356>

Jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : moins présents dans la région

Insee Analyses Pays de la Loire, No 98, décembre 2021

Dans les Pays de la Loire, 10,8 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Cette situation est moins fréquente qu'au niveau national. Les réalités rencontrées sont très diverses : des jeunes en échec scolaire et des jeunes peu diplômés, puis l'âge avançant, de plus en plus de jeunes diplômés du supérieur en recherche d'un premier emploi et de jeunes mères.

À partir de 25 ans, les mères représentent près de la moitié de cette population. En outre, parmi ces jeunes, ceux sans diplôme paraissent les plus marginalisés vis-à-vis du marché du travail, cherchant moins souvent un emploi. De plus, lorsqu'ils sont au chômage, leur recherche dure plus longtemps.

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/publications/jeunes-ni-en-emploi-ni-en-etudes-ni-en-formation-moins-presents-dans-la-region/>

Parcours d'insertion des jeunes en 2020 : entre brève pause et difficultés durables

Insee Analyses Pays de la Loire, No 96, novembre 2021

En mars 2020, dans les Pays de la Loire, la crise sanitaire occasionne une hausse inédite du nombre de jeunes s'inscrivant à Pôle emploi : + 35 % par rapport à mars 2019. Dans l'ensemble, la crise allonge d'un mois la durée où le jeune reste demandeur d'emploi. Dans le détail, cet effet est souvent circonscrit au printemps 2020 et s'estompe rapidement. Un an après l'inscription, la persistance des jeunes au chômage est au même niveau qu'avant-crise. Les trajectoires des jeunes à la recherche d'un premier emploi sont marquées durablement, tandis que les jeunes venant de l'intérim ou recherchant un emploi dans la construction s'insèrent plus favorablement.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5893177>

PERSONNES AGEES

Publications nationales :

Des disparités territoriales d'accessibilité géographique aux structures médico-sociales destinées aux personnes âgées

DREES, Communiqué de presse, décembre 2021

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques publie un Dossier de la DREES consacré à l'accessibilité géographique aux établissements d'hébergement pour personnes âgées, aux résidences autonomie et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile. Dans cette publication, elle utilise des indicateurs dits d'« accessibilité potentielle localisée (APL) » permettant, pour la première fois, d'appréhender l'adéquation entre offre médicosociale et besoins d'accompagnement à l'échelle communale, en tenant compte pour chaque commune de l'offre disponible et des besoins sur son territoire mais aussi dans les territoires environnants. Il s'agit de la première étape de travaux menés par la DREES en partenariat avec l'Institut des politiques publiques (IPP) afin de produire de nouveaux indicateurs permettant de mesurer l'adéquation entre besoins et offre d'accompagnement des personnes âgées au niveau local (communal).

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/communiquede-presse/des-disparites-territoriales-daccessibilite-geographique-aux-structures-medico>

Les villes moyennes face au vieillissement démographique

La Fabrique de la Cité, mai 2021

Les pays développés seront confrontés, dans les années et décennies à venir, à un rapide vieillissement démographique. Face à ce phénomène, toutes les villes moyennes ne sont pas égales : certaines font face au départ de leurs habitants les plus jeunes, d'autres attirent particulièrement les ménages retraités et voient dès lors leur moyenne d'âge augmenter. En tout état de cause, l'adaptation au vieillissement démographique soulève pour les villes concernées des enjeux complexes, de l'adaptation des logements, de l'espace public et de la mobilité aux besoins des seniors à l'enjeu de la connectivité et du développement de la 5G, qui ouvre la voie au développement des téléconsultations, particulièrement adaptées aux contraintes des personnes âgées. Face à ce qui sera le principal défi démographique français dans les décennies à venir, les pouvoirs publics doivent assumer de construire et d'aménager des villes pour ces personnes et leurs besoins spécifiques. C'est ce que font depuis longtemps des villes à la population âgée, telles que Singapour ou certaines villes japonaises.

<https://www.lafabriquedelacite.com/publications/les-villes-moyennes-face-au-vieillissement-demographique/>

SANTE-HANDICAP

Publications nationales :

Vieillessement des personnes en situation de handicap

Institut de la longévité, des vieillesse et du vieillissement (ILVV), Lettre d'info n° 21, octobre 2021

Les dispositifs d'accompagnement des personnes touchées par des incapacités distinguent en France les situations avant et après 60 ans. Les progrès médicaux, sanitaires et sociaux récents ont continué à faire progresser l'espérance de vie. S'ils ont permis un allongement de la vie des plus âgés, avec un risque élevé de survenue d'incapacités, ils ont aussi permis à des âges plus jeunes d'accroître les chances de dépasser 60 ans avec des incapacités survenues plus tôt dans la vie. Ce faisant, des situations complexes émergent de la rencontre du déclin fonctionnel lié à l'avancée en âge et des altérations qui préexistent : les dispositifs en place dans le champ des handicaps et dans celui des personnes âgées se révèlent mal adaptés à de « nouveaux » besoins. Cette Lettre d'information témoigne de failles du système, révélées par le nombre croissant de ces situations critiques. Elle interroge ce qui, en matière de handicap, de dépendance ou d'autonomie, relève d'une part de l'âge, en ce qu'il définit des périodes de la vie et des expériences spécifiques, et d'autre part, des situations et besoins individuels ressentis par les personnes ou évalués par les professionnels. Ces champs de recherche ont beaucoup à partager pour faire évoluer les connaissances et les politiques publiques ; un partage des savoirs qui, nous l'espérons, se renforcera dans les prochaines années, notamment dans le cadre du programme prioritaire de recherche « Autonomie ».

<https://www.ilvv.fr/fr/mission-2-faire-connaître/lettre-info>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Inégalités sociales de santé. Focus en Pays de la Loire

ORS Pays de la Loire, décembre 2021

Ce document restitue quelques-uns des principaux enseignements issus de travaux que l'ORS des Pays de la Loire a menés, ou auxquels il a contribué, sur les inégalités sociales de santé (ISS).

Il illustre les ISS en Pays de la Loire autour de quatre approches :

- perceptions, comportements, habitudes de vie des 18-75 selon le niveau de diplôme,
- maladies chroniques selon le niveau de fragilité sociale de la commune de résidence,
- recours aux soins et à la prévention selon l'indice de défavorisation sociale de la commune de résidence,
- vaccination, dépistage, état de santé, mortalité selon le quartier de résidence.

<https://www.orspaysdelaloire.com/publications/inegalites-sociales-de-sante-focus-en-pays-de-la-loire>

Maladies chroniques et addictions plus présentes dans les territoires fragiles

Insee Analyses Pays de la Loire, No 96, novembre 2021

Les fragilités sociales sont une composante essentielle des inégalités de santé observées. Certaines pathologies, comme les maladies chroniques ou les addictions, sont davantage présentes là où les fragilités sociales sont les plus marquées. Si les Pays de la Loire font partie des régions les moins fragiles, des disparités existent entre les départements : la Sarthe est davantage en difficulté. À un niveau plus fin, les zones de fragilités se situent dans les agglomérations et certaines zones rurales, où la situation se dégrade ces 10 dernières années. Des territoires ruraux cumulent les fragilités sociales et les difficultés d'accès aux médecins généralistes.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5871284>

DEMOGRAPHIE

Publications nationales :

Ralentissement démographique dans la région, mais renforcement en Loire-Atlantique

Insee Première, No 1881, novembre 2021

Si les tendances démographiques récentes se prolongeaient, la population de la France augmenterait jusqu'en 2044 pour atteindre 69,3 millions d'habitants. Elle diminuerait ensuite, pour s'établir à 68,1 millions d'habitants en 2070, soit 700 000 de plus qu'en 2021.

D'ici à 2070, la pyramide des âges serait largement modifiée. Le nombre de personnes de 60 à 74 ans resterait stable, celui des 75 ans ou plus devrait croître de 5,7 millions, tandis que celui des moins de 60 ans diminuerait de 5,0 millions. Portée par la hausse des 75 ans ou plus, la part des 65 ans ou plus dans la population augmenterait fortement, de 21 % à 29 %. Elle croîtrait ainsi au même rythme que par le passé, entre 1972 et 2021.

La poursuite du vieillissement de la population jusqu'en 2040 est quasi certaine. Son ampleur varie peu selon les hypothèses retenues. En 2040, il y aurait 51 personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de 20 à 64 ans, contre 37 en 2021. Entre 2040 et 2070, l'évolution de ce rapport de dépendance démographique est beaucoup plus incertaine et dépend davantage des hypothèses retenues.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5893969>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

La croissance démographique portée par les arrivées dans la région

Insee Analyses Pays de la Loire N° 116, janvier 2022

La population des Pays de la Loire augmente de 0,7 % en 2021, essentiellement en raison des arrivées sur le territoire plus nombreuses que les départs. Même s'il contribue peu à la croissance démographique, le solde naturel repart à la hausse en 2021 après un niveau historiquement bas en 2020 : le nombre de naissances augmente pour la première fois depuis dix ans tandis que le nombre de décès se stabilise. En 2020 et 2021, la surmortalité liée à la pandémie reste finalement modérée dans les Pays de la Loire.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6038090>

Ralentissement démographique dans la région, mais renforcement en Loire-Atlantique

Insee Analyses Pays de la Loire N° 101, décembre 2021

Au 1^{er} janvier 2019, 3 806 461 personnes résident dans les Pays de la Loire. Avec + 0,7 % par an, le rythme de croissance de la population est supérieur à la moyenne nationale. Toutefois, la région n'échappe pas au ralentissement de la croissance démographique observé dans la majorité des régions françaises. La population augmente de 24 270 personnes par an entre 2013 et 2019, contre 30 135 entre 2008 et 2013.

La Loire-Atlantique, véritable locomotive de la région, affiche un gain de population de 1,2 % par an en moyenne. Au contraire des autres départements, sa croissance ne cesse de s'accélérer. La Vendée affiche une augmentation de population encore soutenue (+ 0,7 % par an), mais en fort ralentissement. La croissance démographique plus modérée en Maine-et-Loire (+ 0,4 %), s'érode légèrement. Si la Sarthe et la Mayenne connaissent une croissance démographique entre 2008 et 2013, ces deux départements se situent entre 2013 et 2019 dans une phase de relative stabilité.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6012912>

STATISTIQUES-RECENSEMENTS

Géographie de la délinquance à l'échelle communale

Interstats Analyse N°44, mars 2022

La délinquance n'est pas répartie de manière uniforme sur le territoire métropolitain, selon les enregistrements effectués par les services de police et de gendarmerie pour dix grandes catégories de crimes et délits. En 2021, pour chacune de ces catégories, la majorité des actes de délinquance sont commis dans seulement 1 % des communes métropolitaines. La proportion d'actes commis y varie entre 50 % pour les cambriolages de logements ou les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus commis dans le cadre familial et 85 % pour les vols violents sans arme. À l'inverse, 15 % des communes n'enregistrent aucune de ces catégories d'infraction. Parmi les 10 catégories de crimes et délits retenues ici, les vols avec armes et les vols violents sans arme sont les plus concentrés dans un nombre restreint de communes, tout en étant les moins nombreux au niveau national.

Le nombre d'actes de délinquance pour 1 000 habitants est plus élevé dans les villes de plus de 100 000 habitants que dans celles de moins de 1 000 habitants, d'un facteur allant de 2 (pour les cambriolages de logement, les violences sexuelles et les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus commis dans le cadre familial) à 75 (pour les vols violents sans arme). Ainsi, la délinquance est concentrée dans les mêmes communes que la population, notamment les capitales régionales, mais de manière encore plus dense.

Les communes où aucun acte de délinquance n'a été enregistré en 2021, pour plusieurs des 10 indicateurs de délinquance retenus, sont situées dans les zones rurales (diagonale nord-est – sud-ouest et massifs montagneux). Néanmoins, dans les communes rurales - qui accueillent un tiers de la population métropolitaine -, les forces de sécurité intérieure ont localisé en 2021 près du quart des violences sexuelles, des coups et blessures volontaires intrafamiliaux ou des cambriolages enregistrés.

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Geographie-de-la-delinquance-a-l-echelle-communale-Interstats-Analyse-N-44>

Une Bibliothèque numérique de la statistique publique

Insee, décembre 2021

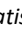
L'INSEE met en ligne une nouvelle version de la Bibliothèque numérique de la statistique publique (BNSP). Cette bibliothèque numérique donne accès en texte intégral à pratiquement toutes les publications du service statistique public (SSP). Le Service statistique public (SSP) est constitué de l'Insee et des Services statistiques ministériels (SSM). Toutes les publications courantes de l'Insee et des Services statistiques ministériels (SSM) y sont chargées en continu.

La BNSP est en outre enrichie régulièrement par des opérations de numérisation de collections anciennes. On y retrouve ainsi toutes les publications présentes sur insee.fr mais également une grande part des publications de l'Insee publiées il y a plus de 10 ans, soit plus de 40 000 documents librement téléchargeables. Cette nouvelle version a été développée en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France (BNF).

<https://labo.societenumerique.gouv.fr/2021/12/03/une-bibliotheque-numerique-de-la-statistique-publique/>

La traite des êtres humains en France : le profil des victimes accompagnées par les associations en 2020

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), décembre 2021

La Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF ) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) publient pour la première fois conjointement les résultats de l'enquête sur les victimes de traite des êtres humains accompagnées par les associations. Ce travail s'inscrit dans le cadre du transfert depuis le 1er janvier 2021, conformément à l'arrêté du 17 décembre 2020, des activités de l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) au SSMSI.. Dans ce cadre, le SSMSI reprend notamment le pilotage en partenariat avec la MIPROF de la mesure 8 du plan d'action national contre la traite des êtres humains : « Pérenniser l'enquête sur les victimes de traite des êtres humains suivies par les associations ».

Touchant l'ensemble des pays du monde, la traite des êtres humains est un phénomène criminel complexe à saisir statistiquement en raison de l'invisibilité de ses protagonistes (victimes et auteurs). Les informations connues par les autorités ne représentent qu'une partie du phénomène, c'est pourquoi les données collectées par les associations apparaissent comme

essentielles à la compréhension de ce phénomène criminel. En 2020, les 26 associations répondantes à l'enquête ont accompagné plus de 2 200 victimes de traite des êtres humains. En raison de la crise sanitaire et de son impact sur les activités des associations, une baisse de 12 % est constatée entre 2019 et 2020.

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/La-traite-des-etres-humains-en-France-le-profil-des-victimes-accompagnees-par-les-associations-en-2020>

La traite et l'exploitation des êtres humains depuis 2016

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), Interstats Analyse N°36, octobre 2021

En 2019, 933 procédures pour des infractions de traite et d'exploitation des êtres humains ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales. Ce nombre a augmenté de 31% entre 2016 et 2019. En 2020, dans le contexte particulier de la crise sanitaire, les nombres de procédures, victimes, mis en cause, personnes poursuivies et condamnées ont baissé.

En moyenne, parmi ces procédures, 15% comprennent au moins une infraction de traite des êtres humains. Pour près d'un tiers d'entre elles, une infraction de proxénétisme est également enregistrée dans l'affaire. Le nombre de victimes enregistrées a lui aussi augmenté (+4%) sur la même période. Depuis 2018, le phénomène de l'exploitation sexuelle de personnes mineures ou jeunes majeures de nationalité française augmente. Le nombre de mis en cause a lui aussi augmenté (+18%). Comme pour les mis en cause, parmi les personnes poursuivies par les parquets, une majorité d'hommes est enregistrée. Cependant, les profils sont différents selon les infractions retenues, par exemple, la part des femmes est plus importante dans les affaires d'exploitation de la mendicité. La réponse pénale n'est pas similaire selon les infractions : les peines privatives de liberté sont les plus lourdes pour des infractions de traite des êtres humains avec en moyenne 3,8 ans ferme.

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/La-traite-et-l-exploitation-des-etres-humains-depuis-2016-une-approche-par-les-donnees-administratives-Interstats-Analyse-N-36>

Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), Bilan statistique, avril 2021

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) publie sa 5e édition du bilan statistique « Insécurité et délinquance », sur l'année 2020, laquelle présente des évolutions très atypiques, dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19, avec des mesures exceptionnelles de confinement de la population et de couvre-feu. Les conditions de dépôt de plainte ont été modifiées, aussi bien pour les victimes que pour les services de police et de gendarmerie. De plus, certaines formes de délinquance n'ont pu s'exercer autant qu'en situation habituelle, tandis que d'autres ont pu se renforcer. Les résultats doivent donc être interprétés avec beaucoup de précaution.

Tout en replaçant les évolutions récentes des indicateurs de la délinquance dans leurs tendances de long terme, il fournit des analyses complémentaires et territoriales (y compris en Outre-mer), avec des enrichissements sur les violences intrafamiliales et les autres coups et blessures volontaires (hors cadre familial) ainsi que sur la caractérisation (âge, sexe, nationalité) aussi bien des victimes déclarées que des auteurs présumés. Ce bilan fournit en outre deux éclairages essentiels sur la délinquance enregistrée en 2020 : l'évolution des délais d'enregistrement des crimes et délits ; l'analyse de la délinquance pendant les périodes de confinement sanitaire, en s'appuyant notamment sur les travaux inédits menés par le SSMSI dans le cadre des tableaux de bord hebdomadaires de la délinquance enregistrée.

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2020-bilan-statistique>

MEMBRES DE LA PLATEFORME

COMITE TECHNIQUE	AUTRES MEMBRES
<p>ARS Pays de la Loire Conseil départemental de Loire-Atlantique Conseil départemental de Maine-et-Loire Conseil départemental de la Sarthe Conseil départemental de Vendée Direction régionale de l'INSEE DREETS des Pays de la Loire</p> <p>Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS): 44 ; 49 ; 72 ; 85 et de la protection des populations : 53</p>	<p>Caisses d'allocation familiales CARSAT Pays de la Loire CREAI Pays de la Loire DIRECCTE Pays de la Loire DTPJJ Loire Atlantique-Vendée DREAL Pays de la Loire les MDPH MSA ORS Pays de la Loire Préfecture des Pays de la Loire Rectorat de l'académie de Nantes</p>

Editeur :
**Directions régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités (DREETS) des Pays de la Loire**

Nous contacter :
contact@pos-pays-de-la-loire.fr
www.pos-pays-de-la-loire.fr
<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

Pour vous inscrire ou désinscrire, envoyez un mail à : contact@pos-pays-de-la-loire.fr

Partenaire animateur de la plateforme : le Compas (www.lecompas.fr)

